Image not found or type unknown

plainte suite préjudice corporel

Par **lala93**, le **20/03/2012** à **15:40**

En ouvrant la porte de mon hall d'entrée, j'ai reçu sur la tête l'aimant de la porte (une plaque métallique qui pèse environ 1 kilo) ; j'étais avec des ami(e)s qui ont de suite appelés les pompiers, ces derniers sont arrivés assez rapidement et m'ont emmenés aux urgences de l'hôpital Tenon pour me faire des points de sutures sur la plaie de mon crane. Au niveau de ma santé tout va bien et j'étais en fin de contrat donc pas de soucis à ce niveau aussi.
Je viens de recevoir une quittance d 'indemnité de 1000€ je trouve que c'est peu aussi j'aimerais avoir votre avis. A savoir si je peux demander plus si oui combien ou si cette somme est tout à fait acceptable.
Merci par avance
Bien cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés